

Procès-verbal de contrôle d'une installation électrique en BT et TBT

CONFORME

Date inspection: 30/01/2020 **Inspecteur:** Vincent Dehaes **Mentor:** **Installateur:** Alloson
Étiquette d'identification: JD.BE-207 **Client reference:** **N° C. Ident:-**
 N° TVA:BE 414 251 960
 Marque et type d'appareil de mesure: N° série:: 4219143
 Fluke 1663

Adresse de l'installation

Rue Courbevoie
 Numéro -
 Boîte
 Code postal 1348
 Commune Louvain-La-Neuve
 Pays Belgique

Propriétaire

Nom -
 Rue Courbevoie
 Numéro -
 Boîte
 Code postal 1348
 Commune Louvain-La-Neuve
 Pays Belgique

Nom de contact Vincent Dehaes
 Téléphone ben
 Numéro Gsm (SMS)

Installateur

Nom Alloson
 N° TVA BE 414 251 960
 Numéro de téléphone 027060090
 E-mail Vanessa.vranckx@alloson.net

Type : appartement **EAN :** 54 **N° compteur :** . .

Type de contrôle: Contrôle de conformité d'une nouvelle installation domestique selon les articles RGIE 270 et 86.

Distributeur: ORES Tension: 1~230V Liaison comp / tableau: 16 mm² Protection Max: 40 A
 Nombres tableaux: 1 Nombres circuits: 14 Ri GEN: 2 MΩ
 Prise de terre: Boucle RE: 2 Ω

INTERRUPTEUR DIFFÉRENTIEL

Δ (mA)	In (A)	In - autres (A)	I _{Δt}	Type	Circuits protégés	Test	x 2,5
300	40		22,5kA2s (3000A)	A	15	-	-
30	40		22,5kA2s (3000A)	A	4	-	-

DESCRIPTION INSTALLATION

Nombres circuits	Curve	Protection IN (A)	(autres)	P	Section (mm ²)
Voir plan	-	-	-	-	-

Contrôle visuel (général) BON PB **Contact direct** BON PB **Contact indirect** BON PB

Raccordement BON PB **Schéma correct** BON PB **schéma en annexe par Aceg asbl**

Liaisons équipotentielles BON PB pas d'application en attente

Continuité BON PB **Éclairage / machines** BON PB PA

REMARQUES / INFRACTIONS / NOTES

Commentaire

- O12 Le système électrique n'est pas sous tension. Le bon fonctionnement des différentiels n'a pas pu être testé.
- O2 Aucune infraction .
- O22 Cuisine équipée et/ou appareils de cuisine non placés.
- O5 L'éclairage n'est pas définitivement installé.



Commentaire

O9 La salle de bain n'est pas complètement terminée . Baignoire et/ou douche doivent être placés .

-Terre via repiquage sur boucle parking.

CONCLUSION

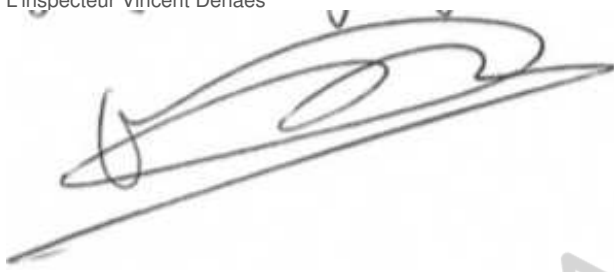
- L'installation électrique est conforme au RGIE.** La prochaine visite périodique est à prévoir avant le 30/1/2045
- Les mesures nécessaires ont été prises afin de s'assurer que le différentiel, placé au début de l'installation soit sécurisé par plombage en amont et aval.
- Le schéma unifilaire et le schéma de position ont été contrôlés et sont conformes à l'installation.
- L'installation électrique n'est pas conforme..** Les travaux nécessaires pour faire disparaître les manquements constatés doivent être exécutés sans retard, et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Date:
- L'installation électrique n'est pas conforme..** La visite de contrôle prévue par l'art 276bis du RGIE, doit avoir lieu au plus tard 18 mois après la date de l'acte de vente. Les coordonnées du nouveau propriétaire doivent nous parvenir après signature de l'acte de base. Si le recontrôle est effectué par un autre organisme, celui-ci est prié de nous en tenir informé suite à sa visite. Date:

Cet exemplaire en pdf est la version originale et peut être diffusé en copie.

Nombre annexe: 1

PUBLICATION DU RAPPORT D'INSPECTION

L'inspecteur Vincent Dehaes



Devoirs du propriétaire ou locataire dans les installations soumises au AREI

- Le procès-verbal de conformité ou de visite doit être conservé dans le dossier électrique de l'installation.
- Chaque modification apportée à l'installation doit être mentionnée dans le dossier électrique.
- Tout accident survenu aux personnes et dû directement ou indirectement à la présence d'installation électrique doit être communiqué à la direction Energie Gaz - Electricité du Service Public Fédéral concerné.

Qualité

- La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale et uniquement avec l'accord écrit de l'organisme et du demandeur.
- Le contrôle a porté sur les parties visibles et normalement accessibles de l'installation.

www.aceg.be

02 880 88 90

BE53 0689 0209 2953 - BTW BE0846.351.031

Feuille de route pour une installation qui est conforme:

Etape 1	Etape 2	Etape 3	Etape 4
Lisez ce protocole attentivement et faites attention à toutes les notes.	Si vous faites des améliorations majeures à l'installation, vous êtes obligé de faire une reinspection	Le prochain contrôle périodique est prévu pour 30/1/2045	ACEG est à votre service pour tout autres contrôles nécessaires.

TENSION DE SERVICE
2 X 230V

